

COMMUNE DE WATTEN**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 2025/017

**CIRCULATION ALTERNEE RUE DU CIMETIERE ET RUE DE LA MONTAGNE
CHANTIER MOBILE D'AIGUILLAGE DES FOURREAUX TELECOM**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par AXIONE à Feuchy, qui va faire réaliser par la société Satcoms Networks des travaux d'aiguillage des fourreaux télécom (ouverture de chambres FT sur trottoirs et chaussée) rue de la Montagne et rue du Cimetière,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée manuellement aux abords du chantier mobile situé rue de la Montagne et rue du Cimetière, à compter du 17/01/2025 et ce jusqu'au 20/02/2025.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise AXIONE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 16/01/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

**Daniel DESCHODT.**